



DEMANDE D'AMENAGEMENT DE SESSION DE TEST POUR LES TESTS PAPIER-CRAYON

Afin de pouvoir traiter votre demande au plus vite, nous vous remercions de bien vouloir transmettre dans un e-mail unique à mh@etsglobal.org au moins **4 semaines avant la date de test souhaitée** :

- 1) Le formulaire de demande complété;
- 2) Les justificatifs requis.

Après examen des documents fournis, si votre demande est acceptée par ETS Global, l'accord d'aménagement vous sera adressé par e-mail.

Aucune inscription ne doit être effectuée sans courrier d'accord valide et sans accord préalable du centre de test.

1. LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE SESSION DE TEST

Veillez compléter toutes les informations suivantes :

Informations concernant le candidat :

Nom
Prénom
Email
Téléphone

Test concerné par l'aménagement :

Test *TOEIC*® Listening and Reading – format papier-crayon
Test *TOEIC Bridge*® - format papier-crayon
Test *TFI*™ - format papier-crayon
Test *TOEFL ITP*® - format papier-crayon

Quel(s) aménagement(s) sollicitez-vous ?

Temps supplémentaire pour la section de compréhension écrite (Reading)
Temps supplémentaire pour la section de compréhension orale (Listening)
Agrandissement du fascicule en format A3
Agrandissement de la feuille de réponses
Test audio uniquement (pour candidats non ou malvoyants)
Test en Braille
Utilisation d'un casque pour la section de compréhension orale (Listening)
Omission de la section de compréhension orale (Listening)
Lecture labiale du script de la section compréhension orale par un lecteur (pour candidats malentendants)
Salle Accessible
Secrétaire d'épreuves
Pauses
Matériel médical : à préciser
Nourriture et boissons (à l'extérieur de la salle)



Autre aménagement non listé (à préciser ci-dessous)

2. JUSTIFICATIFS REQUIS (AU CHOIX)

- Un avis médical délivré par le SUMPPS - Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé - pour l'année en cours ou éventuellement l'année précédente.
- Une notification d'aménagement des examens obtenue pour le Baccalauréat et délivrée par le médecin scolaire, valide pour la durée des études supérieures.
- Une attestation MDPH ou CDAPH d'aménagement des examens.
- Une RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicap) accompagnée d'un certificat médical récent précisant le dispositif d'aménagement préconisé, sans mention de la pathologie, pour des raisons liées au respect du secret médical.

A défaut : pour les étudiants ou apprentis : une notification d'aménagement des examens délivrée par la Direction de l'établissement de rattachement, précisant qu'après étude de son dossier médical, l'étudiant bénéficie d'aménagements pour tous ses examens.

ANNEXE : PRINCIPAUX AMÉNAGEMENTS POSSIBLES

Pour tout aménagement souhaité et non listé, nous contacter par e-mail à : mh@etsglobal.org

Tests sur ordinateur : A ce jour, les aménagements ne sont pas possibles pour les tests en ligne.

Temps supplémentaire :

La proposition la plus courante consiste à accorder **du temps supplémentaire** sur la partie de compréhension écrite, **calculé selon la durée des tests**. Le candidat passe le test avec les autres candidats. A la fin de la session, tous les candidats doivent remettre leurs fascicules et feuilles de réponses à l'administrateur de la session (TCA). Lorsque tous les candidats ont quitté la salle le TCA **rend le fascicule et la feuille de réponses au candidat** bénéficiant d'un temps supplémentaire. Ce dernier ne doit avoir aucune communication avec les autres personnes ayant fini le test.

L'application du tiers temps sur la partie de compréhension orale est possible mais **l'organisation est différente** : le candidat doit **passer le test dans une salle séparée**, avec un TCA, qui met le CD en pause entre chaque question selon un minutage calculé en fonction du test, puis redémarre le CD.

Candidats malvoyants :

- **Agrandissement A3** du fascicule et de la feuille de réponses : ces agrandissements ne peuvent être réalisés que par ETS Global ; la personne qui administre la session doit ensuite reporter les réponses du candidat sur une grille normale pour que le test puisse être corrigé. Le tout doit être retourné à ETS Global avec le matériel de test. Le candidat peut passer le test avec les autres candidats dans une session standard, mais doit être placé dans la salle de façon à ce que les autres candidats ne puissent pas voir sa feuille de réponses. Il est d'usage d'accorder du temps supplémentaire sur la partie de compréhension écrite.
- **Test en Braille** si le candidat le maîtrise parfaitement : le candidat doit passer le test dans une salle séparée, **avec un TCA et un secrétaire d'épreuves**.
- **Test audio uniquement *nous consulter** : le candidat ne passe que la section de compréhension orale du test, sans la partie images. **Ceci est un test spécifique réservé aux personnes non voyantes**, le candidat doit passer le test dans une salle séparée, avec un TCA qui reporte les réponses du candidat. **Attention** : si cette solution est privilégiée, le candidat ne recevra un score que pour la partie de compréhension orale. ETS Global ne met pas à disposition d'audiodescription de la partie de compréhension écrite.

Candidats malentendants :

- **Placement le plus près possible de la source sonore**, dans la salle de test.
- **Passation du test dans une salle séparée**, avec un casque, sous réserve que le candidat ne soit pas appareillé. Un administrateur de centre de test et un surveillant doivent être présents dans la salle pendant toute la durée de la session.
- **Lecture du script** de la partie de compréhension orale du test par un lecteur anglophone, sous réserve que le candidat pratique couramment la lecture labiale en français et en anglais. Dans ce cas, le candidat doit également passer le test dans une salle séparée, à condition que l'établissement dans lequel est organisée la session puisse mettre à disposition un lecteur anglophone (ou francophone s'il s'agit du test *TFI*[™]). Il s'agit d'un test adapté spécifique.
- Si aucun de ces aménagements n'est approprié, le candidat peut être exempté totalement de la partie de compréhension orale. Cette décision doit être prise par son établissement et/ou entreprise, en accord avec le candidat. Il ne recevra un score que pour la partie de compréhension écrite.
- **Omission de la partie de compréhension orale** : selon préconisations médicales.

www.etsglobal.org

mh@etsglobal.org